

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE VENDREDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017**, À 13 H, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017.

**PRÉSENTS** : Messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

**ABSENTES** : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen.

Monsieur Jacques Gagnon, directeur du service de la gestion du territoire, monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires juridiques et greffier sont également présents.

*Monsieur le maire Belvedere remercie les membres du conseil et les membres de l'administration présents, afin de régler un problème important relativement à l'exécution des travaux de reconstruction de l'avenue Cartier.*

**2017-701**                    **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé par le greffier lors de la convocation de la présente séance.

**2017-702**                    **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil de la part des personnes présentes.

**2017-703**                    **APPROBATION – CONVENTION D'INTERVENTION – ÉCHELON ASSURANCE**

ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire a octroyé, le 2 mai 2017, un contrat à « Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. » relativement à l'exécution de travaux de reconstruction de l'avenue Cartier, entre le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et l'autoroute 20 ;

ATTENDU que le 23 novembre 2017, l'entrepreneur a suspendu l'exécution de ces travaux ;

ATTENDU que le 24 novembre 2017, la Ville de Pointe-Claire a requis l'intervention de la caution « Échelon Assurance » ;

ATTENDU que la caution accepte d'intervenir et de poursuivre l'exécution du contrat et voir à son parachèvement, selon les modalités prévues à la convention à intervenir, dont un projet est annexé, en pièce jointe, au dossier décisionnel 17-143-10715 ;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Ville de Pointe-Claire et la caution de convenir des modalités d'intervention de la caution et des conditions de parachèvement des obligations contenues au contrat.

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement  
D'approuver, en conséquence, les modalités d'intervention de la caution  
« Échelon Assurance » conformément aux dispositions de la  
« convention d'intervention », dont un projet est annexé au dossier  
décisionnel 17-143-10715, et dans la mesure où la version finale y est  
substantiellement conforme ;

D'autoriser le maire et le greffier à signer cette convention d'intervention  
pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

**2017-704**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement  
DE lever la séance du 13 h 25.

\_\_\_\_\_  
John Belvedere, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jean-Denis Jacob, Greffier